

SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION
174, Route de Le Val – CS 70325 – 83175 BRIGNOLES CEDEX

DÉCISION DU BUREAU N° 2023 09-01
Séance du 4 septembre 2023 à 16h00, au siège administratif du SIVED NG

ATTRIBUTION DU MAPA DE TRAVAUX N° 2023-02 (alloti) :
« CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL ET TRAVAUX COMPLEMENTAIRES
A L'ISDND DE GINASSERVIS »
LOT N° 1 « VRD ET BASE-VIE »

Étaient présents : MM. AUDIBERT, PHILIBERT, ROUSSELET et VERAN.

Étaient absents excusés : MM. BREMOND, GROS et LAIN.

Le Bureau syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU les statuts du SIVED NG,

VU la délibération du Comité Syndical n° 04/06.03.2023 du 6 mars 2023 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau,

VU l'attribution du MAPA n° 2022-08 relatif à la « mission de Maitrise d'Œuvre pour la création d'une aire d'accueil et travaux complémentaires à l'ISDND de Ginasservis » à la société PRIMA GROUPE dont le siège social est à TOULOUSE, la gestion du dossier étant confiée à l'Agence des Bouches du Rhône - 25 Rue Topaze - 13510 EGUILLES,

VU la Décision du Président n° 2023 04-01 validant l'avenant n° 1 du MAPA n° 2022-08 précité, relatif au programme définitif et à l'arrêt du coût estimatif **définitif** des travaux,

VU la validation du devis attribuant la « mission de Coordination en Matière de Santé et de Protection de la Santé » pour les travaux de création d'une aire d'accueil et travaux complémentaires à l'ISDND de Ginasservis » à BECS, la gestion du dossier étant confiée à l'Agence PACA - Centre Inovar - 112 Rue Dr Guérin - ZI Toulon Est - 83210 LA FARLEDE,

CONSIDERANT que le MAPA de travaux n° 2023-02 a été alloti de la façon suivante :

- Lot n° 1 : VRD et base-vie,
- Lot n° 2 : Extraction et concassage de matériau,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence conforme aux marchés de travaux à procédure adaptée a été transmis pour publication le 2 mai 2023, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), sur le profil d'acheteur et sur le site internet officiel du SIVED NG,

CONSIDERANT que deux offres ont été reçues dans les délais pour le lot n° 1, et que la concurrence a joué correctement,

CONSIDERANT qu'une des deux offres reçues a dû être déclarée irrégulière, au motif de la modification par le candidat des quantités sur le DPGF,

CONSIDERANT que l'autre offre est conforme aux prescriptions du DCE, et sous réserve de la réception des informations et justificatifs complémentaires relatifs à la candidature et aux sous-traitances des entreprises concernées,

CONSIDERANT le rapport d'analyse de la seule offre admissible pour le lot n° 1,

CONSIDERANT l'avis favorable rendu à l'unanimité par le Bureau syndical du 4 septembre 2023,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le lot n° 1 « VRD et base-vie » du MAPA de travaux n° 2023-02 « Création d'une aire d'accueil et travaux complémentaires à l'ISDND de Ginasservis », à la SAS M&M TP – 98 Boulevard de l'Europe – 13127 VITROLLES,

ARTICLE 2 : De retenir le prix forfaitaire relevé dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), pour 405 000,00 € HT (486 000,00 € TTC, TVA à 20 % incluse).

ARTICLE 3 : Qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain Comité Syndical.

ARTICLE 4 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Var, publiée sur le site internet et au Recueil des Actes Administratifs du SIVED NG.

ARTICLE 5 : Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brignoles, le 4 septembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Président,

Éric AUDIBERT.

Document rendu exécutoire :

Par télétransmission au contrôle de légalité.

